



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 14
Absents excusés ayant donné procuration	: 4
Absent et excusé	: 1

Date de la convocation : 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **mardi 30 septembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

14 membres étaient présents :

Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Anne FERRAND ; Jérôme GALINON ; Françoise GARRIGUES ; Éric GINESTET ; Georges HENRY ; Solange HOLLARD ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Bernard PROUST ; Dominique SERRES.

4 membres absent ayant donné procuration :

Elodie AUMONIER a donné procuration à Frédérique LION.
Hélène CAMPLO-ROBERT a donné procuration à Véronique DOITTAU.
Mickaël NICOLAS a donné procuration à Solange HOLLARD.
Jean-François SOLA a donné procuration à Jean-Luc FABRE.

1 membre était absent et excusé :

Alain GALY

Secrétaire de séance : Sylvie COMPIN

DELIBERATION N° 31/2025 RELATIVE A LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE COMMUNALE DE L'ESPACE MONAC

Rapporteur : Madame Véronique DOITTAU

Vu la délibération du Conseil municipal de Mons en date du 26 novembre 2020 relative aux tarifs de location de la salle communale de l'espace Monac ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Mons en date du 26 novembre 2020 relative au règlement d'utilisation de la salle communale de l'espace Monac ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Mons en date du 10 décembre 2024 relative au règlement d'utilisation de la salle communale de l'espace Monac ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Mons en date du 23 juin 2025 relative au règlement d'utilisation de la salle communale de l'espace Monac ;

Madame le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que l'Espace Monac est mis à disposition des différents utilisateurs qui en font la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions.

Dans le cadre des prochaines élections communales, il est proposé de mettre à disposition, à titre gracieux, cette salle aux groupes formant un projet de candidature aux élections municipales de la commune de Mons de 2026. Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur de la salle communale de l'Espace Monac, annexé à la présente délibération.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'approuver le règlement intérieur de la salle communale de l'Espace Monac à partir 1^{er} janvier 2026.

Article 2 : De confier à Madame le Maire la mise en œuvre de la convention annexée à la présente délibération.

VOTE : Unanimité

Fait à Mons, le 30/09/2025

Sylvie COMPIN

Secrétaire de Séance

Véronique DOITTAU

Maire de Mons



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>